

Zeitschrift: Die Eisenbahn = Le chemin de fer
Herausgeber: A. Waldner
Band: 4/5 (1876)
Heft: 14

Artikel: Le chemin de fer de Genève à Annemasse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-4782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

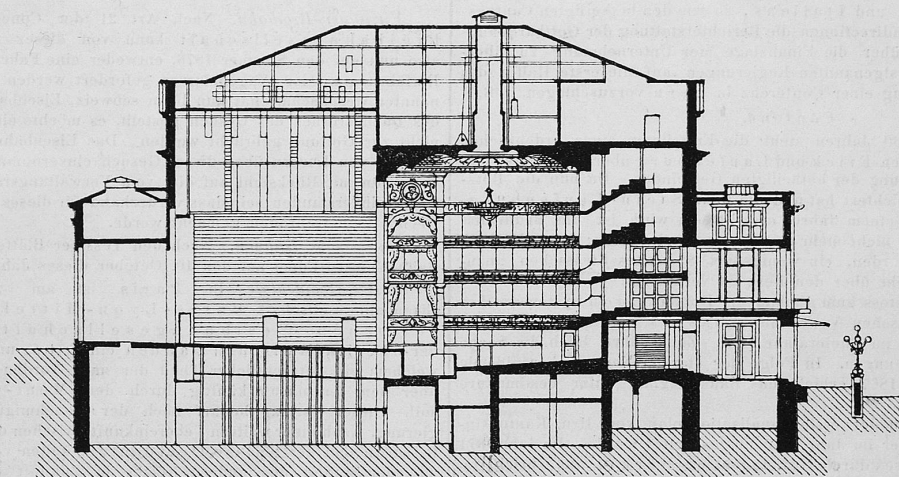
Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

spiel-Haus, mehr oder weniger gegeben. Nebst der Acustik war es hauptsächlich die Rücksicht auf das Schau- und Lustspiel, welche eine möglichst concentrirte Anlage des Zuschauer-Raumes geboten.

In Erwägung aller dieser Verhältnisse ist das angedeutete Project entstanden, von dem wir hiebei den Längenschnitt mittheilen, die Grundrisse folgen in der nächsten Nummer.

Das Stadttheater in Basel. — (Längenschnitt.)



Maasstab 1:500.

Le Chemin de fer de Genève à Annemasse.

Nous avons sous les yeux le rapport présenté par le Conseil d'Etat du Canton de Genève au Grand Conseil le 9 février dernier sur le chemin de fer de Genève à Annemasse. Avant d'aborder le contenu de ce document, il est nécessaire d'expliquer succinctement à nos lecteurs les diverses phases par lesquelles la question relative à ce chemin de fer a passé.

L'intéressante brochure, publiée au commencement de 1874 par M. l'ancien Conseiller fédéral Challet-Venel, mérite d'être lue par tous ceux qui désirent approfondir ce sujet; nous la mettrons à contribution pour les faits antérieurs à cette époque.

Immédiatement après l'annexion de la Savoie, dit M. Challet-Venel, „L'empereur Napoléon, dans le but de relier plus intimement le Faucigny et le Chablais au reste de l'Empire, décréta d'utilité publique, le 9 décembre 1860, un chemin de fer, partant de Collonges près du Fort de l'Ecluse, contournant le Canton de Genève, desservant St. Julien et Annemasse et aboutissant à Thonon, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Savoie.

„Les populations annexées en furent pas très-satisfaits, attendu que ce tracé laissait Thonon et Bonneville sans communication directe avec Annecy, chef-lieu du département.

„On réclama avec instance pour obtenir la construction de la ligne d'Annecy à Annemasse, et le gouvernement français, cédant à ces sollicitations, décida en principe que cette ligne serait substituée à celle de Thonon-Collonges, dans le cas où le Conseil général de la Haute-Savoie se déclarerait favorable à la substitution.

„En outre, il fut admis qu'un embranchement d'Annemasse à la frontière suisse, dans la direction de Genève, serait établi dans le cas où, la ligne d'Annemasse-Annecy ayant été substituée à celle d'Annemasse-Collonges, le gouvernement suisse assurerait l'exécution d'une ligne de jonction entre le dit embranchement et le Chemin de fer de Lyon-Genève.....

„Dès lors le Conseil d'Etat de Genève crût devoir se renfermer dans un rôle d'observation, et attendre que les populations de la Savoie se prononçassent elles-mêmes entre la ligne d'Annemasse-Collonges et celle d'Annemasse-Annecy.

„Genève ne négligea pas cependant les démarches auprès des personnes qui pouvaient exercer quelque influence dans le Conseil-Général de la Haute-Savoie.....

„Il est à croire cependant qu'on dépassa le but.

„Nos instances pour amener le Conseil général de la Haute-Savoie à se prononcer en faveur de la ligne d'Annecy, et à renoncer à celle d'Annemasse-Collonges, firent naître chez nos voisins une idée fausse, c'est que notre Canton était plus intéressé que la Savoie même à la construction des Chemins de fer de cette contrée, et que, par conséquent, il serait possible d'obtenir à cette occasion certaines compensations de la Suisse (en matières de douanes).....

„L'autorité fédérale se montra d'abord peu disposée à de telles concessions, mais Genève insista faisant valoir l'urgente nécessité de la création des voies ferrées de la Savoie pour la prospérité de son commerce, ainsi que pour les facilités de ses communications et de ses approvisionnements.

„Le Conseil fédéral céda aux instances de Genève, et autorisa son ministre à Paris à signer la convention.

„L'Etat de Genève de son côté s'engagea par décret du Grand-Conseil, du 5 février 1870, à pourvoir au raccordement, sur territoire genevois, entre la ligne Annecy-Annemasse, et le chemin de fer Lyon-Genève et la gare de Cornavin (gare de Genève).....

„La convention fut ratifiée par les chambres fédérales en juillet 1870. Il ne restait plus qu'à obtenir la signature de l'empereur.“

La guerre franco-allemande qui surgissait à ce moment là, fit nécessairement ajourner la question. Celle-ci fut reprise à la demande des populations savoisiennes, limitrophes du Canton de Genève, qui désiraient que de nouvelles concessions douanières furent obtenues de la Suisse.

Avant même d'entrer en négociations avec celle-ci, et ne doutant pas de pouvoir en obtenir les modifications qu'il demandait à la convention préparée en 1869, le gouvernement français proposa à l'Assemblée Nationale, le 9 juin 1873, un projet de loi ayant pour but de substituer définitivement, à la section du Chemin de fer de Thonon à Collonges, une ligne de Thonon à Annecy par Annemasse, avec prolongement d'Annemasse vers la frontière suisse dans la direction de Genève.

Mais l'Assemblée nationale n'adopta pas le projet que lui présentait le gouvernement. Sur un rapport présenté en janvier 1874 par M. Montgolfier, et inspiré par une hostilité manifeste contre la Suisse, elle prit une résolution dans un sens tout différent; elle accorda la concession définitive de la ligne Annemasse-Collonges, en même temps il est vrai que celle de Annecy-Annemasse, mais sans prolongement vers la frontière genevoise.

(A suivre.)